



## Pension d'invalidité en présence d'un AT

Par **cindy45800**, le **20/12/2017** à **16:45**

Bonjour,

En tant qu'employeur : Peut-on contester la décision de la CPAM d'allouer une pension d'invalidité à une salariée victime d'un accident du travail (et donc origine professionnelle) pour demander le versement d'une rente d'incapacité permanente ?

Il me semblait qu'en cas d'accident d'origine professionnelle l'indemnisation passait par une rente et non une pension d'invalidité...

merci

Par **P.M.**, le **20/12/2017** à **17:07**

Bonjour,

La différence n'est pas grande entre pension et rente, à ma connaissance c'est une pension que verse la sécurité Sociale et une rente que verse la prévoyance...

Par **cindy45800**, le **20/12/2017** à **17:10**

Merci pour votre réponse.

Dans ce cas, il serait possible de cumuler une rente d'incapacité et une pension d'invalidité?

L'attribution de cette ou rente ou de cette pension dépend-elle de l'origine professionnelle (ou non) de l'accident?

Par **P.M.**, le **20/12/2017** à **17:23**

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié puisque c'est un problème de Sécurité Sociale...

Si le salarié est assuré aussi par une prévoyance d'entreprise suivant les dispositions de la Convention Collective, il touchera des deux dans le cadre de son invalidité qui viennent se

substituer aux indemnités journalières d'incapacité de travail...

Il me semble que les barèmes sont différents suivant l'origine professionnelle ou pas...